



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

Concours interne de catégorie A

pour l'accès au corps de chef de travaux d'art,
branche professionnelle création contemporaine,
domaine d'activité textile

Session 2023

I.	LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A.	Épreuves d'admissibilité	3
B.	Épreuve d'admission	3
II.	LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	4
III.	FORMATION DES CANDIDATS	4
IV.	LE JURY.....	4
A.	La composition du jury	4
B.	La formation du jury et la réunion de cadrage	5
V.	LE DÉROULEMENT DU CONCOURS INTERNE	5
A.	LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	5
	Constats, recommandations et enseignements.....	5
	Constats, recommandations et enseignements.....	6
B.	L'ÉPREUVE D'ADMISSION (épreuve orale de cas pratique).....	7
C.	REMARQUES GÉNÉRALES DU CONCOURS	9
VI.	LES STATISTIQUES.....	9

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Selon les articles 1, 2, 3, 4, et 5 de l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère de la culture.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 27 mars 2017 susvisé, le recrutement des chefs de travaux d'art est organisé par voie de concours, externe et interne, sur épreuves. Les deux concours comprennent une phase d'admissibilité et une phase d'admission. Toutes les épreuves sont communes aux concours interne et externe.

Les concours sont ouverts par branches professionnelles et par domaines d'activité, dont la liste est fixée par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé.

A. Épreuves d'admissibilité

Phase d'admissibilité	Durée et Coefficient
<p>Epreuve n°1 :</p> <p>Rédaction d'une note proposant des solutions opérationnelles argumentées, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé en annexe I du présent arrêté. Cette épreuve vise à évaluer l'expertise métier, la transversalité et les capacités du candidat à analyser, à synthétiser et à proposer des solutions opérationnelles argumentées. Le dossier ne peut excéder 30 pages.</p>	<p>Quatre heures ; coefficient 4</p>
<p>Épreuve n°2 :</p> <p>Épreuve orale d'histoire de l'art et des techniques composée d'une ou plusieurs questions correspondant à la branche professionnelle et au domaine d'activité choisis par le candidat au moment de l'inscription et portant sur un programme fixé en annexe II du présent arrêté. L'épreuve consiste en un exposé de cinq minutes suivi d'un échange. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents. Chaque document ne peut excéder une page.</p>	<p>Préparation : vingt minutes, oral : quinze minutes, dont cinq minutes maximum de présentation ; coefficient 2.</p>

B. Épreuve d'admission

Phase d'admission	Durée et coefficient
<p>La phase d'admission comporte une épreuve orale de cas pratique consistant, à partir d'un dossier technique de dix pages maximum, en la présentation de la conduite ou de la gestion d'un projet faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques.</p> <p>Dans la branche professionnelle création contemporaine, l'épreuve porte pour chaque domaine d'activité sur le commentaire d'un objet. Le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de conception, réalisation de l'objet, l'analyse critique de ces travaux, une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées.</p> <p>Cette épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à élaborer, réaliser ou mettre en place des projets d'établissement ou d'ateliers, l'expertise dans une branche professionnelle et dans un domaine d'activité, les compétences de coordination d'équipes et de projets, les aptitudes au management ainsi que sa capacité à s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies.</p>	<p>Préparation : deux heures, épreuve : quarante-cinq minutes dont exposé : vingt minutes maximum et échanges avec le jury : vingt-cinq minutes minimum ; coefficient 5.</p>

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Peuvent seuls être admis à subir l'épreuve d'admission les candidats ayant obtenu pour chacune des épreuves d'admissibilité une note au moins égale à 5 sur 20 et pour l'ensemble de ces épreuves un total de points au moins égal à la moyenne après application des coefficients. A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, pour chaque concours, par branche professionnelle et par domaine d'activité, la liste des candidats admissibles. Seuls les candidats figurant sur cette liste sont autorisés à subir l'épreuve d'admission. Toute note inférieure à 10 sur 20 à l'épreuve de cas pratique d'admission est éliminatoire.

L'ordre d'admission des lauréats est fixé en fonction du total général des points obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission. A l'issue de la phase d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, pour chaque concours, par branche professionnelle et par domaine d'activité, la liste des candidats admis ainsi que, s'il y a lieu, une liste complémentaire d'admission. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'admission de cas pratique.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 7 novembre au 12 décembre 2023
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 31 mai 2024
Date des épreuves orales d'admissibilité	Les 17, 18, 19 et 20 juin 2024
Date de la réunion d'admissibilité	Le 20 juin 2024
Dates de l'épreuve orale d'admission	Les 10, 11, 14 et 15 octobre 2024
Date de la réunion d'admission	15 octobre 2024

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur en chef du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France.

Membres :

Monsieur Philippe BESNARD, chef de travaux d'art principal, Mobilier national ;
Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, Mobilier national manufacture nationale de Beauvais ;

Madame Dominique ROUSSEAU, chef de travaux d'art, Mobilier national et Manufactures des Gobelins, atelier-conservatoire national du Point d'Alençon ;
Madame Gwendaline VENET, chef de travaux d'art, Mobilier national.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS INTERNE

A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- 1) **Épreuve écrite (rédaction d'une note à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle) :**
Constats, recommandations et enseignements

Pour ce concours, les candidats ont traité le dossier de mise en situation professionnelle suivant :

« Le Palais de l'Élysée organisera le prochain sommet pour le climat le 1er juin 2026.

Pour cet événement, la présidence de la République souhaite faire appel au savoir-faire de L'EP du Mobilier national, pour concevoir le projet d'aménagement d'un salon « revue de presse » dans le jardin d'hiver du Palais de l'Élysée.

Une sélection de tapis et tapisseries a été retenue pour leurs graphismes adaptés à la thématique de l'événement. Vous choisirez une pièce qui sera installée sur site. Elle sera le fil conducteur de votre projet d'ameublement.

Il vous est demandé, en tant que chef de projet, de rédiger une note proposant des choix techniques et esthétiques, des solutions opérationnelles, afin de compléter cet aménagement par un canapé deux places de votre choix que l'auteur déclinera en technique mixte Savonnerie/ tapisserie de lice suivant vos préconisations.

Une table basse de votre choix servira à la mise en valeur d'une dentelle à l'aiguille ou aux fuseaux également déclinée d'après la tapisserie ou le tapis que vous aurez retenu. Vous détaillerez de la même façon le processus de fabrication et soumettrez une idée de présentation mettant en valeur la transparence de cette production.

Vous tiendrez compte de la chronologie des étapes de mise en œuvre, de la transversalité des services et/ou sous-traitants, fournisseurs et besoins humains et matériels à mobiliser. Vous proposerez un

calendrier réaliste et raisonnable pour chaque spécialité. Vos choix seront justifiés, les points d'attentions soulignés.

Enfin vous proposerez des solutions de manutentions, conditionnements et transports des œuvres et des conditions de stockage optimum lors du retour de la corvée.

Pour information, 2 chaises GMT 32408/1 et 2 destinées aux journalistes compléteront l'ameublement. »

Le sujet était accompagné de vingt-cinq documents, des documents iconographiques présentant des œuvres textiles et des meubles, et un calendrier.

Le sujet était explicite dans sa formulation et un plan pouvait même se déduire directement de sa rédaction. L'attente du jury résidait dans une proposition libre d'ameublement à partir d'une œuvre préexistante qu'il s'agissait de choisir de façon argumentée et de décliner en d'autres créations textiles, et de supports mobiliers dont plusieurs pouvaient également être choisis parmi ceux proposés. Il s'agissait de décrire la mise en œuvre détaillée de cette proposition et son calendrier de réalisation.

De nombreux candidats ont su expliquer les différentes étapes d'un tel projet, en détaillant particulièrement le domaine de création que leur était le plus familier, et les notions essentielles relatives aux autres domaines. Les meilleurs sont parvenus à traiter de façon également pertinente l'ensemble de ces domaines. Quelques-uns hélas sont restés trop proches d'une technique textile sans adopter la vision d'ensemble attendue d'un chef de travaux d'art devant coordonner un tel projet.

La plupart des copies étaient assez équilibrées, beaucoup s'attachaient à reformuler les attendus du sujet et présentaient un plan en introduction. Un plan pertinent mais non obligatoire pouvait consister à présenter d'abord le choix du fil conducteur, le contenu du projet et l'organisation du travail en transversalité, puis la réalisation des différentes œuvres du mobilier sans oublier leur calendrier et enfin l'installation de l'ensemble au palais de l'Élysée et son retour une fois le sommet terminé.

Il s'agissait d'un sujet de création contemporaine, la réflexion relative aux choix artistiques était donc importante, certains candidats l'ont développée de manière excellente. La réalisation opérationnelle dominait ce sujet de mise en situation professionnelle, d'autant plus que celle proposée représentait un cas de figure relativement habituel susceptible d'être rencontré par les futurs chefs de travaux d'art.

Trop de candidats en effet ont cherché à transposer un plan type dans lequel une ou plusieurs parties étaient consacrées à la conservation préventive, aspect que l'on ne peut guère maîtriser pour un événement d'aussi courte durée et dans un lieu aussi contrôlé que la Présidence de la République.

Le jury rappelle l'importance de bien lire et relire le sujet pour se l'approprier et ne pas faire de pareil hors sujet. Il conseille aux candidats d'organiser d'abord leurs idées et leur réflexion pour élaborer leur plan, de rédiger au brouillon au moins l'introduction et l'annonce de ce plan, de noter au brouillon les idées principales de chaque partie, puis de bien organiser leur temps pour composer ces dernières directement sur la copie, et ne pas risquer de laisser cette dernière inachevée. Dans l'ensemble, les notes étaient bien écrites mais pas toujours suffisamment structurées. Le jury conseille aux candidats de s'entraîner à cet exercice qui leur sera utile au-delà du concours dans leur parcours professionnel.

2) Épreuve orale (d'histoire de l'art et des techniques) : Constats, recommandations et enseignements

Pour ce concours 2023, les candidats ont traité les sujets d'histoire de l'art et de techniques suivants :

- « Présentez l'œuvre textile de Bernard Van Orley »
- « Que vous évoque le thème des grotesques dans le décor »
- « Que vous évoque le thème des chinoiseries dans le décor »
- « Quelle est l'influence de l'art oriental dans le décor européen »
- « Présentez le travail décoratif de Jean-Baptiste Oudry et François Boucher »

- « Quelles sont les caractéristiques de l'éclectisme au 19e siècle »
- « Quels sont les grands bassins de production de dentelle au 19e siècle en Europe »
- « Expliquez l'engouement des soieries Empire »
- « Quel est l'impact de la deuxième révolution industrielle sur les productions textiles en Europe »
- « Présentez les grands ensembliers de l'entre-deux-guerres »
- « Quels sont les grands courants de la création contemporaine représentés au sein des Manufactures Nationales depuis 1970 »
- « Pouvez-vous présenter l'usage de la Savonnerie en tant que garniture »
- « Que vous évoque le bestiaire exotique dans le décor en Europe »
- « Que vous évoquent les thèmes littéraires dans le décor textile »
- « Décrivez les différents usages des technologies numériques dans la création textile actuelle »
- « Evoquez le motif héraldique dans le décor »
- « Evoquez l'iconographie guerrière dans les arts textiles »

Chaque sujet était accompagné de trois documents d'illustration.

Ces sujets appelaient, avec des focales différentes, des connaissances importantes dans le domaine de l'épreuve, pour la branche professionnelle création contemporaine et le domaine d'activité textile.

Dans la phase de présentation, l'attente du jury était un exposé des connaissances du candidat qui pouvait, soit partir directement des trois documents proposés puis élargir le propos, soit construire un exposé général et y intégrer ces exemples particuliers parmi ses connaissances sur le sujet. Les deux approches ont été acceptées par le jury. Les candidats ayant traité principalement des documents ont ensuite été interrogés sur des aspects plus généraux, ceux qui ont généralisé d'emblée ont pu être questionnés sur leur connaissance de ces œuvres. Dans les deux cas de figure, il y a eu d'excellents exposés, beaucoup de candidats possèdent de bonnes connaissances en histoire de l'art et des techniques et l'ensemble une culture générale honnête méritant éventuellement quelques révisions. Dans tous les cas, le jury a invité les candidats qui pouvaient bloquer sur un sujet ou un document à ne pas abandonner mais à mobiliser des connaissances connexes guidés par les questions du jury.

Dans la phase d'échange, le jury attendait en effet autant des éléments de connaissance précise si le candidat les possédait, par exemple la reconnaissance d'une œuvre, d'un style, d'une date, d'un lieu... qu'une capacité à les contextualiser dans leur connaissance générale de l'histoire, du décor, du textile. Le jury rappelle que ce type d'échange ne consiste ni en une vérification de connaissance scolaire, ni en un exercice rhétorique si cette connaissance manque. Les questions appellent des réponses ni trop courtes ni trop longues, en général la réponse appréciée est une phrase de longueur raisonnable répondant à la question, plus une autre phrase apportant d'autres connaissances intéressantes si le candidat en possède. Il est cependant recommandé aux candidats de n'aborder des éléments que s'ils les maîtrisent sans risque. Presque tous les candidats ont su rebondir sur cet échange pour présenter l'intérêt et l'érudition qu'ils possèdent dans ce domaine, à la grande satisfaction du jury.

B. L'ÉPREUVE D'ADMISSION (épreuve orale de cas pratique)

La phase d'admission comporte une épreuve orale de cas pratique consistant, à partir d'un dossier technique de dix pages maximum, en la présentation de la conduite ou de la gestion d'un projet faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques.

Pour ce concours 2023, les candidats ont traité les sujets suivants :

- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Julie BESSARD :

« Pour présenter la création artistique ultramarine dans le bureau du ou de la ministre, le ministère des Outre-mer fait appel à l'établissement public du Mobilier national pour la création d'un ensemble mobilier, utilisant trois techniques textiles parmi celles représentées au sein du Mobilier national.

Vous êtes chargé de définir, concevoir et réaliser les éléments textiles de cet ensemble, en prenant modèle sur l'œuvre de l'artiste plasticienne martiniquaise Julie BESSARD, et en cohérence avec sa démarche, caractérisée par des compositions picturales très vives avec de fortes tensions colorées réalisées dans un temps très court, et des installations rapprochant formes archaïques et jeux illusionnistes. Le support mobilier proposé n'est pas exclusif.

Vous présenterez votre projet. Vous exposerez vos préconisations artistiques et techniques particulières. Vous préciserez les différentes étapes du projet, les diverses opérations et les besoins relatifs à sa mise en œuvre (budget, équipes, ressources, délais, etc), jusqu'à sa mise en situation. Vous pourrez apporter des initiatives personnelles que vous argumenterez. »

et sur le même principe :

- un dossier dit « dentelles métamorphes » autour de peintures ou sculptures monumentales, des bijoux ou créations textiles qui évoquant l'univers de la dentelle dans d'autres matériaux ;
- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Ronan BOUROULLEC ;
- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Julien COLOMBIER ;
- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Éva JOSPIN ;
- un dossier autour du personnage d'AnnLee dans le cadre du projet « No Ghost Just a Shell » initié par Philippe PARRENO et Pierre HUYGHE ;
- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Latifa ECHAKHCH ;
- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Bernard FRISE ;
- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Philip TAAFFE ;
- un dossier autour de l'œuvre de l'artiste Yinka SHONIBARE, « Member of the British Empire ».

Chaque sujet était accompagné d'au moins cinq documents d'illustration, plusieurs œuvres de l'artiste ou sur le thème et un support mobilier.

Ces sujets évoquaient des univers artistiques très différents, qui devaient servir de base à un projet de création contemporaine faisant appel à trois techniques textiles existant au sein du Mobilier national. Comme pour tout projet de ce type au sein des manufactures, la démarche guidant la création de cet ensemble mobilier commençait par une immersion dans l'univers artistique proposé, se poursuivait par une réflexion argumentée sur la conception des œuvres textiles, et se prolongeait par la mise en œuvre technique du projet, ses différentes étapes, ses différents aspects, jusqu'à sa mise en situation.

Dans la phase d'exposé, le jury attendait du candidat qu'il présente les différents moments de cette démarche. La plupart des candidats ont suivi le plan type que le sujet suggérait, d'autres l'ont organisé plus librement en faisant des allers-retours entre la réflexion artistique et la mise en œuvre technique. Les meilleurs ont même montré une réception très personnelle des œuvres et la manière dont ces dernières entraient en résonance avec leur vision professionnelle de la création textile contemporaine. Quelques candidats sont cependant restés trop focalisés sur la technique de réalisation, et n'ont pas explicité suffisamment les choix artistiques. Or il n'y avait pas de choix implicite, il s'agissait de prendre une initiative et de la défendre. Ils pouvaient le faire sans connaître parfaitement l'artiste et son œuvre.

Dans la phase d'échanges, le jury a cherché d'une part à approfondir le projet présenté et à vérifier sa cohérence, d'autre part à changer les paramètres du projet pour examiner comment le candidat s'adapterait (par exemple raccourcir la durée de réalisation, demander une collaboration avec la manufacture de Sèvres, donner carte blanche pour imaginer un dispositif pédagogique, etc). Si pour les vérifications il y avait nécessairement des limites à l'expertise des candidats, qui permettaient d'affiner leur évaluation, pour les mises en situation, l'ensemble des candidats a su réagir positivement en mobilisant leur plein potentiel, ce qui permettait au jury de percevoir la manière dont ils se projetaient dans les missions de chef de travaux d'art. Ces échanges intéressants pouvaient se poursuivre par des réflexions sur l'avenir de la filière face aux nouvelles technologies, de l'établissement et de son rayonnement, etc, et se conclure par la philosophie qu'avaient les candidats de leur métier.

C. REMARQUES GÉNÉRALES DU CONCOURS

Ce concours interne 2023 de chef de travaux d'art, branche professionnelle création contemporaine, domaine d'activité textile, a accueilli un ensemble de candidats de bon niveau, très intéressés par leur métier et motivés par la perspective d'y évoluer. Ces derniers ont exprimé avec authenticité et enthousiasme leur sensibilité artistique et leur expertise technique, dans des échanges fort intéressants avec le jury qui a apprécié leur engagement professionnel et leur implication personnelle.

La sélection inhérente à un tel concours s'est en partie opérée sur le niveau de préparation. Pour les épreuves d'admissibilité notamment pour l'épreuve écrite, des candidats ont eu tendance à reproduire un plan type appris en théorie sans toujours bien lire le cas pratique qui leur était soumis. Or ce dernier était un cas classique de gestion d'un projet auquel il leur faudra s'adapter en accédant au corps de chef de travaux d'art : une commande à leur établissement, avec un thème, un lieu, un calendrier, etc. Dans l'épreuve orale d'histoire de l'art et des techniques, le jury a apprécié la culture générale des candidats et leur persévérance, même lorsque les connaissances pouvaient leur manquer, sachant qu'il n'est pas attendu d'érudition infaillible. Pour l'épreuve orale d'admission, de nombreux candidats se sont projetés avec facilité dans les différents cas pratiques proposés, les autres y auraient sans doute mieux réussi avec de l'entraînement, ce que le jury conseille de renforcer dans leur préparation. À l'issue de ces épreuves, le niveau des candidats s'est révélé si bon que le jury a dû mettre le seuil d'admission assez haut pour la liste principale, et par ailleurs décidé d'ouvrir une liste complémentaire.

Le jury encourage les candidats qui n'ont pas passé ces seuils à conserver toute leur motivation et renforcer leur entraînement pour un prochain concours qui leur permettra d'exprimer tout leur potentiel. Il leur suggère également de continuer à suivre à l'intérieur de l'établissement comme à l'extérieur les événements qui peuvent inspirer leur métier (communications, publications, expositions) et encourage l'administration à continuer à y associer l'ensemble des agents pour leur intégration et leur progression.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 8.

	Inscrits	Admissibilité				Admission			
		Éligibles	Convoqués	Présents	Admissibles	Convoqués	Présents	Admis LP	Admis LC
HOMMES	6	6	6	2	1	1	1	0	1
FEMMES	45	43	43	25	16	16	16	8	3
TOTAL	51	49	49	27	17	17	17	8	4

LP = liste principale
LC = liste complémentaire

Nombre de désistements : 2

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 16 sur 20.

Taux de réussite à l'admissibilité sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats inscrits x 100) : 33,33%
- convoqués : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats convoqués x 100) : 34,69%
- présents : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats présents x 100) : 62,96%

Seuil d'admission : 13,09 sur 20.

Amplitude des notes : de 13,09 à 15,65 sur 20.

Taux de réussite à l'admission sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 15,69 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 47,06 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 47,06 %

Monsieur Édouard JACQUOT



Président du jury